COMITÉS
SYNDICALISTES
RÉVOLUTIONNAIRES
SYNDICALISTES@GMAIL.COM WWW.SYNDICALISTE.COM

ANALYSE DU 54e CONGRÈS CONFÉDÉRAL DE LA CGT

Du 1er au 5 juin a eu lieu à Tours le 54e congrès de la Confédération Générale du Travail. Pourquoi s'intéresser à un congrès confédéral de la CGT ? Il est évident que seule une minorité de syndicalistes peut participer à un congrès confédéral. Mais il est plus étonnant que seule une minorité de syndicats prépare le mandatement au congrès par des débats internes. Ces congrès sont souvent accusés d'être de vastes shows où d'affreux apparatchiks, appartenant aux plus hautes sphères de direction de la CGT, tentent pendant une semaine de se faire passer pour révolutionnaires en rivalisant de discours martiaux, tout en mettant tout en œuvre pour que rien ne change.

Il existe plusieurs raisons qui justifient pourtant de s'y intéresser. La caricature a parfois du vrai, mais c'est une caricature. Il faut la nuancer sur plusieurs aspects : la majorité des congressistes étaient, au 54e, des primo-congressistes. De plus le congrès confédéral est l'occasion d'évolutions historiques: pour l'édition 2026, l'annexion du cadre commun de lutte contre les violences sexistes et sexuelles aux statuts confédéraux ainsi que l'impulsion donnée aux syndicats professionnels de territoire.

Cette grand-messe ne manque pas par ailleurs de fasciner un certain nombre de syndicalistes, à cause de ses glorieux antécédents. Il est d'ailleurs utile de garder la mémoire de n'importe quel congrès confédéral, toujours plus ou moins chargé historiquement. Et l'analyse permet de toucher du doigts quelques défauts qui minent le syndicalisme de classe.

Diverses analyses ont déjà été publiées sur le congrès. Organisation, orientations, tendances et nouvelle direction : la Fédération des Comités syndicalistes révolutionnaires fait connaître aujourd'hui la sienne sur ces trois grands points.

UN CONGRÈS APAISÉ ET DÉMOCRATIQUE?

Un apaisement conséquent a été noté lors du 54e congrès à Tours par rapport au 53e. Un envahissement de tribune a tout de même été initié par une partie de la fédération de la Santé, pour des motifs relativement obscurs et sans doute liés à des jeux de pouvoirs internes à la fédération. Mais un tollé venu des congressistes

en salle, rejetant cette pratique, a alors accompagné la prise de parole forcée par les contestataires. Les tensions lors du 53e avaient débuté lorsque les candidatures spontanées en congrès à la commission des amendements avaient été rejetées, pour le 54e cette possibilité a été ouverte. Mais cette volonté affichée de démocratie ne suffit pas.

L'organisation générale devait donner davantage de temps aux échanges. En réalité, ils ont été limités en raison d'une organisation très "cadrante" comme de l'indiscipline des camarades : le règlement du congrès réduisait les temps de paroles à trois minutes pour les débats et deux minutes pour la défense des amendements, mais de trop nombreux dépassements de temps de parole n'ont pas permis l'ensemble des interventions demandées. De plus, entre les longues présentations aux débats et les interventions diverses, une perte de temps considérable a pénalisé les discussions de fond. Le choix a été également fait de ne pas permettre les interventions libres, l'inscription pour les prises de paroles devant être déposée la veille. Si cette organisation a empêché les stratégies d'occupation de micro déployées par certaines fédérations lors du 53e congrès, elle interroge cependant sur les critères de choix des interventions.

Les votes par mandat ont entraîné de nombreuses incompréhensions et informations divergentes, le panachage des voix pour un même syndicat n'étant pas prévu par l'organisation. Cette situation interroge : dans l'hypothèse de positionnements opposés à l'intérieur d'un même syndicat, les voix n'ayant pas recueilli la majorité ne sont tout simplement pas prises en compte et sont comptabilisées pour le choix majoritaire. Cependant le congrès est celui des syndicats, dont les mandaté.es reportent les votes pour, contre et les abstentions en bloc. Mais la question de la grande hétérogénéité des tailles de syndicats se pose alors. Nous sommes favorables à l'engagement d'une réflexion collective sur le sujet.

Le travail sur le document d'orientation pose aussi question. Par son ampleur, d'abord : dans la construction d'un projet de société émancipée, doit-on encore proposer un projet de document d'orientation de plus de 80 pages qui ne sont que peu travaillées par les bases, doit-on infantiliser les syndiqué·es par des prises de paroles construites sur des slogans vides de fond ? Le document d'orientation est un des sujets centraux des congrès, et pour cause c'est l'orientation pour l'ensemble de la CGT pour trois années. Plus de 6 500 amendements ont été déposés sur le projet de document par plus de 400 syndicats, environ 1 000 amendements n'ont pas été retenus, les autres ont été souvent reformulés ou pris en compte partiellement dans le texte. Il semble nécessaire de revoir ce mode de fonctionnement qui ne permet pas aux syndicats de consulter les amendements déposés, ni la consultation des amendements rejetés. Ensuite, sur le point souvent névralgique de la défense des amendements par les mandaté·es, l'organisation a été peu fameuse, le côté volontaire restera à appréciation. La première intervention pour défense d'un amendement a été mise au vote alors que les congressistes n'avaient pas connaissance de l'amendement défendu – comment voter sur quelque chose que l'on ne connaît pas ? À la suite de l'intervention de plusieurs congressistes auprès du bureau du congrès, la tribune a proposé que les intervenant·es fassent la lecture de leur amendement, mais ce temps était compris dans les deux minutes d'intervention, engendrant soit une défense réduite soit uniquement la lecture de l'amendement au vu du temps donné… Autre point d'importance, il n'était possible d'intervenir que si un syndicat représenté avait déposé un amendement, excluant donc toute contestation d'un amendement retenu ou d'une réécriture.

Enfin, différents paradoxes ont interpellé. Les livrets de partenaires remis aux congressistes incluaient des publicités sur papier glacé pour des groupes capitalistes controversés par leurs choix stratégiques sur des sujets pourtant fondamentaux comme la paix entre les peuples, AXA et Safran étant connus pour leur complicité avec l'État génocidaire israélien[1]. De plus, les conditions de travail lors du congrès lui-même étaient questionnables. De la pénibilité de certaines tâches du SO, aux camarades contraint·es au respect de la pseudo démocratie confédérale en passant par les membres du CCN, de la CEC ou des commissions, pour qui heures de travail obligatoires n'étaient que formalité, que devient le syndicat



des congés payés, de l'amélioration des conditions de vie ou de la réduction du temps de travail ?

ORIENTATIONS, DÉBATS & ABSENCES DE DÉBATS

Les syndicats professionnels territoriaux

Un congrès confédéral de la CGT est d'abord le moment statutaire au cours duquel sont définies les orientations politiques et syndicales pour les trois années à venir. Le thème de ce 54e , "Organisons-nous !", voulait mettre au centre des débats les questions de vie syndicale et d'organisation. Au cœur de ces enjeux, les 15% de syndiqué·es dits "isolé·es", c'est-à-dire travaillant dans une entreprise non couverte par un des 13 000 syndicats existants dans la CGT. Ces syndiqué·es sont la plupart du temps adhérent·es directement dans une des 800 unions locales de la CGT ce qui ne correspond à aucun fonctionnement prévu dans la confédération. Cette situation entraîne des situations ubuesques : ces camarades se retrouvent dans l'impossibilité de participer à la vie démocratique de la CGT et de militer réellement. Leur seule appartenance à la CGT se résume au paiement d'une cotisation qui souvent ne dure qu'un temps. C'est dans ces situations que s'explique en partie le "panier percé" dont souffre la CGT (40 000 nouvelles adhésions chaque année pour autant de résiliations). La même situation frappe les nouveaux et nouvelles adhérent·es qui se syndiquent en ligne. Leur adhésion reste souvent lettre morte, faute d'un syndicat ou d'une section syndicale pour les recontacter.

Face à cet état de fait, la proposition confédérale de création de syndicats professionnels territoriaux, donc le regroupement de toutes et tous les syndiqué·es d'un même champ professionnel à l'échelle d'une ville, d'un bassin d'emploi, d'un département, a été actée. Cette orientation, nous la défendons depuis des années aux CSR, via la création de syndicats de branche ou d'industrie. Le principe est simple : un seul syndicat par branche professionnelle par zone géographique. Cela n'empêche pas l'intervention dans les entreprises, au contraire: monter une section syndicale est bien plus simple que de fonder un syndicat, avec congrès, statuts et équipe d'animation. Les travail-

leurs et travailleuses qui perdent leur emploi, qui changent de boîte (y compris les intérimaires), restent dans leur syndicat. Pas besoin de réinventer la roue à chaque fois que la situation change.

Le syndicat d'industrie est responsable de la propagande en direction des futur·es travailleuses et travailleurs : étudiant·es et apprenti·es. Il peut les orienter, les conseiller, et il défend les qualifications obtenues durant la formation initiale. Il est aussi le lieu de regroupement des anciens travailleurs et des anciennes travailleuses : les retraité·es restent lié·es à leur ancienne branche professionnelle, peu importe le sort de leur dernière entreprise avant la retraite. Une fois que toutes les branches auront un syndicat dans un bassin d'emploi donné, il n'y aura plus besoin de créer de nouveaux syndicats. Toutes les entreprises sont de fait couvertes.

Aux CSR, nous ne pouvons pas regretter le retour du débat "réforme contre révolution" et le fait que de nombreux et nombreuses camarades souhaitent revoir émerger un vrai projet de société porté par la CGT

Le congrès a été l'occasion d'entendre des retours d'expériences positives sur la mise en place de ce type de structurations syndicales et de découvrir (parfois sans surprise) que certaines fédérations ou syndicats d'entreprises y sont fortement opposées. Nous retrouvons notamment les secteurs de la CGT qui sont sous influences d'organisations politiques pour qui les petits syndicats d'entreprises permettent facilement une prise de contrôle et d'influence, au contraire de grands syndicats professionnels qui devraient composer avec un fonctionnement démocratique et pluraliste de leurs orientations.

Si nous accueillons positivement cette nouvelle orientation dans la CGT, il est dommage que la réflexion n'ait pas été aboutie sur tous les aspects, notamment en ce qui concerne de possibles garde-fous. En effet, le débat n'a jamais été l'occasion d'évoquer la situation dans les Unions Locales qui pour la plupart ne tiennent qu'à l'investissement d'une poignée de militant·es. Sans travail et propositions visant à améliorer les conditions du militantisme interpro, difficile de donner tort aux camarades des UL qui ressentiraient une nouvelle impression de reprise en mains des adhérent·es par les fédérations, déjà toutes puissantes dans la CGT.

100 % Sécu, Sécurité sociale professionnelle, nouveau statut du travail salarié

Un autre temps de débat non négligeable de ce congrès a été celui sur la Sécurité Sociale. Revenue sur le devant de la scène syndicale à l'occasion de son anniversaire, la Sécurité sociale a concentré un nombre important d'amendements et d'interventions. Portés principalement par la fédération des industries chimiques et celle des organismes sociaux (dans laquelle nous retrouvons les syndicats des salarié·es de la Sécu) ils ont rapidement été l'écho de revendications qui opposeraient un projet "révolutionnaire" à un projet "réformiste". Le projet révolutionnaire ? Le 100% Sécu dont la disparition de la mention dans le document était vue comme un recul dans le projet de transformation sociale de la CGT. Le projet réformiste ? Le nouveau statut du travail salarié (NSTS) et la Sécurité sociale professionnelle et environnementale considérés par ces intervenant·es comme réformiste, actant le fait que la CGT ne s'oppose plus à la disparition du salariat. Aux CSR, nous ne pouvons pas regretter le retour du débat "réforme contre révolution" et le fait que de nombreux et nombreuses camarades souhaitent revoir émerger un vrai projet de société porté par la CGT. Pourtant les débats ont souvent été brouillons de part et d'autres :

– la tribune confédérale peinant à défendre le document d'orientation et ne parvenant pas à expliquer clairement en quoi le projet du 100% Sécu et le NSTS seraient complémentaires ;

– les intervenant·es favorables au 100% Sécu et opposé·es au NSTS proposant parfois des amendements contradictoires, peu précis, ne cherchant même pas à dissimuler le minutieux travail de "copié-collé" réalisé en amont.

Finalement, nombreux et nombreuses sont les délégué·es à ne pas avoir eu l'impression de maîtriser ces débats et demandant

autour d'elles et eux l'avis de leurs voisin·es avant de voter. Les discussions ont été confisquées par quelques responsables syndicaux issus de quelques champs professionnels (Organismes sociaux, Industries chimiques) qui ont avant tout fait le choix de défendre leur agenda politique (pseudo-révolutionnaire) plutôt que de chercher à rassembler toute l'organisation. Ce moment pose toutefois la question de l'appréciation et de la connaissance des repères revendicatifs de la CGT par les militant·es. Le syndicalisme délégataire autocentré sur l'entreprise et le dialogue social, devenu la norme dans la CGT, ne peut plus permettre aux militant·es d'appréhender notre projet de société de par l'absence total de parcours de formation. Il n'est alors pas difficile de comprendre les difficultés à mobiliser les forces syndicales quand il s'agit de défendre la Sécurité sociale, alors que son histoire, son rôle et son fonctionnement sont ignorés par le plus grand nombre.

L'absence de débats sur certains sujets

L'organisation du congrès en elle-même ne pouvait permettre de discuter de tout. Cependant, nous estimons que des sujets absolument prioritaires ont été (volontairement ?) écartés.

L'unification syndicale

Premièrement, la question du rapprochement avec la FSU. Depuis trois ans, une commission permanente a rencontré son homologue de la FSU à intervalles réguliers dans le but de construire une "maison commune" du syndicalisme permettant aux deux structures de se rapprocher définitivement. Dans ce but, nous assistons à la mise en place de formations organisées en commun notamment sur la question de la lutte contre l'extrême-droite, sur l'égalité femmes hommes ou encore la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Allant parfois jusqu'à se décliner dans certains champs professionnels (dans l'éducation notamment) ou en territoires (en Occitanie par exemple), cette démarche a continuellement alimenté les syndicats de la CGT et de la FSU au travers de notes et de tracts de façon régulière pendant ces trois années.

Du côté des CSR, nous avons depuis longtemps pris position en faveur de la réunification du syndicalisme de lutte que portent la CGT, la FSU mais également Solidaires, la CNT voire certains syndicats de FO. Cependant nous alertions sur le fait que cette démarche était surtout l'initiative des directions et "transpirait" bien peu dans les bases militantes (sauf rares exceptions). Nous avons donc été surpris de voir qu'un sujet aussi majeur que le rapprochement CGT et FSU, qui concernerait près de 800 000 syndiqué·es, dans un contexte de potentielle arrivée au pouvoir de l'extrême-droite était relégué à un court paragraphe du document d'orientation et renvoyé aux discussions du futur 55e congrès, donc dans trois ans. Cela n'apparaît ni à la hauteur des enjeux ni respectueux de nos principes de débats et de construction par la base. En effet, des structures syndicales dans la CGT sont très opposées à ce rapprochement, notamment au sein de la fédération des Services publics. Or comment débattre, dépasser les a priori et les oppositions si les débats sont empêchés, de même que les amendements et les interventions sur le sujet ? On voudrait empêcher le processus de rapprochement que la direction confédérale sortante ne s'y prendrait pas autrement...

L'internationalisme

Les questions internationales ont été au centre de ce 54e congrès, telle est la coutume d'un congrès confédéral sur deux, habitude renforcée cette année par la centralité des actualités venant des 4 coins du globe. Introduit par une conférence en amont du congrès (la veille de l'ouverture, réservée aux *happy few* du CCN) puis complétée par un meeting, l'internationalisme de la CGT a pu être très largement analysé. Dès le départ il nous est apparu original que, dans le contexte international que nous vivons (offensives impérialistes et coloniales en Iran et au Liban, génocide à Gaza, guerre en Ukraine, conflits armés au Congo, au Soudan et dans de nombreux autres territoires), la priorité de la CGT soit d'organiser son intervention dans les comités sociaux économiques des grands groupes capitalistes. Loin d'une vision gauchiste qui consisterait à abandonner le terrain de la lutte dans les entreprises, nous sommes en droit de nous questionner sur les priorités données à

notre internationalisme syndical. D'autant plus que le contenu des tables rondes n'a pas permis de dissiper nos doutes. Au programme : théorie définissant les firmes multinationales, présentation de statistiques afin d'insister sur le poids économique que ces ogres capitalistes jouent dans l'économie mondialisée. S'en sont suivies des interventions de syndicalistes européen·nes très éloignées du syndicalisme de lutte et de transformation sociale (et encore moins révolutionnaires) : "démocratie, transparence et responsabilité des entreprises" ; "nous avons gagné le droit à faire intervenir des expert·es dans les CSE" ; "le dialogue social est un grand enjeu" ; «"nous voulons gagner une Europe sociale". Malgré d'intéressantes interventions de camarades ultra-marins, elles n'ont jamais permis d'engager des réflexions sur l'impérialisme et le colonialisme français (éléments également absents du document d'orientation préparant ce congrès confédéral).

À plusieurs reprises il a pourtant été rappelé une histoire majeure de l'internationalisme de la CGT : la lutte pour la journée de huit heures de travail mais sans jamais rappeler l'existence des Internationales Ouvrières qui ont pu coordonner ces campagnes à un niveau mondial. Aujourd'hui cette coordination ne semble clairement envisagée que dans le biais des institutions officielles européennes. Notons toutefois une cohérence, le modèle mortifère du syndicalisme d'entreprise se décline maintenant à l'échelle internationale avec, n'en doutons pas, les mêmes échecs à venir. Tant que nous laisserons les capitalistes dans les entreprises ou les institutions décider de nos modèles d'organisation et coordination syndicales nous irons dans le mur. Quant aux propositions évoquées là encore, nous ne pouvons que regretter de voir notre confédération syndicale à la remorque de propositions complètement tributaires du jeu parlementaire et des partis politiques. Il aura fallu attendre les derniers moments pour se satisfaire politiquement et syndicalement avec l'organisation d'un meeting sur la paix avec la présence de syndicalistes venu·es d'Ukraine, du Belarus, de Palestine, du Congo et du Japon. Face à ces situations, reconstruire une solidarité de classe apparaît indispensable pour empêcher la marche à la guerre. Si nous pouvons regretter la pesante absence d'initiatives syndicales contre l'état et les entreprises françaises dans la fabrication et le commerce des armes, nous constatons que nos analyses2 semblent être partagées.

S'il fallait évaluer ces moments internationalistes, le résultat ne serait pas fameux. Pourtant le document d'orientation préparatoire critique sans détour l'institutionnalisation de la CGT, or force est de constater qu'elle a encore de beaux jours devant elle. L'ensemble de notre analyse et de nos interventions sont morales, pieds et poings liés au parlementarisme et au pire de la social-démocratie. Pire, certains sujets semblent vraiment évoqués parce "qu'il le faut" ou parce que se déclarer internationaliste est un prérequis indispensable. La CGT et sa direction semblent donc toujours convaincues que l'on peut changer les organisations capitalistes de l'intérieur alors que nous ne pouvons qu'assister à l'inverse. Ce sont bien les institutions qui nous transforment en des syndicalistes poli·es et respectueux·ses de règles et de codes que nous n'avons pas produits. Notre analyse des institutions syndicales internationales reste donc totalement d'actualité[3] : de celles-ci comme de tous les travers de la société "faisons table rase".

L'annexion du cadre commun contre les VSS aux statuts : au-delà du symbole

Dans notre récent tract "Féminisme de classe et solidarité prolétarienne"[4], nous esquissions plusieurs pistes pour un féminisme syndical et de classe :

1. Développer des revendications dans toutes les branches professionnelles, qui ne se contentent pas d'imaginer des aménagements de l'organisation sociale patriarcale existante mais dessinent les contours d'une société débarrassée de toute oppression et de toute exploitation, reconnaissant l'intégralité du travail assumé majoritairement par les femmes – que celui-ci soit rémunéré ou non – et imaginant une organisation sociale alternative désirable.

2. Structurer les branches professionnelles les plus féminisées (et les plus précaires).

3. Se rendre irréprochables. Depuis l'affaire des époux Courriaux qui a amené les syndicalistes révolutionnaires du début du XX^{e} siècle à prêcher pour la syndicalisation des femmes, il y a eu des progrès – mais des pro-

grès lents. Mais enfin, grâce au travail inlassable des camarades femmes, la CGT a progressé sur le sujet, entraînant dans son sillage le reste des organisations syndicales et politiques de gauche. En février 2023, le CCN a adopté un cadre commun d'action (CCA) contre les violences sexistes et sexuelles : une procédure partagée par l'ensemble des organisations de la CGT, visant à "faire progresser des rapports militants fondés sur la confiance et le respect mutuel·les entre les femmes et les hommes qui composent l'organisation". En d'autres termes, le CCA vise à atteindre le troisième et dernier objectif que nous estimons indispensable, qui consiste à se rendre irréprochables. Il est à ce titre un outil important pour construire une contre-société basée sur des relations sereines entre tous et toutes, ici et maintenant : il s'inscrit donc dans la double besogne décrite dans la charte d'Amiens.

La CGT et sa direction semblent toujours convaincues que l'on peut changer les organisations capitalistes de l'intérieur alors que nous ne pouvons qu'assister à l'inverse. Ce sont bien les institutions qui nous transforment en des syndicalistes poli·es et respectueux·ses de règles et de codes que nous n'avons pas produits

En 2026, le 54e Congrès a voté pour l'annexion de cette procédure aux statuts de la CGT, entérinant l'existence du CCA en l'inscrivant dans le marbre de ses statuts. Un tel vote est un symbole politique majeur car il est la reconnaissance éclatante de plusieurs choses : la reconnaissance factuelle de la place des femmes dans l'organisation syndicale, de leur dignité de travailleuses (en emploi ou privées d'emploi) ; la reconnaissance de leur droit à s'organiser sans crainte de la "sanction socialisée" que leur inflige la minorité d'hommes violents s'assurant partout de faire sentir aux femmes et minorités de genre qu'elles ne sont pas à leur place à tel ou tel endroit, notamment au syndicat ; et la reconnaissance du fait que les femmes subissent non seulement la violence de la classe des capitalistes mais aussi celle de leur propre classe. Implicitement, il s'agit ainsi de la confirmation de la reconnaissance de l'existence de classes de genre par la CGT, alors même qu'on trouve encore ça et là, au détour d'une UL ou d'une UD, des camarades confits dans un stalino-marxisme-de-papa qui persistent à nier ou ignorer cet apport majeur des féminismes matérialistes. Au vu des réticences voire de l'hostilité affichée sous des prétextes divers par certaines directions fédérales, le choix politique de l'adoption du CCA aux statuts a manifestement été fait par les bases, dont certaines ont débordé leurs propres directions. Les CSR s'en réjouissent.

Pour autant, nous voyons deux bémols à cette avancée historique majeure : d'abord le congrès a voté pour, mais « seulement » à 70,93% des voix. Cette belle majorité a été obtenue au terme d'une salve d'interventions magistrales de tous styles, cri collectif de camarades habitées par leurs discours. Mais c'est quand même un vote serré puisqu'il faut plus des deux tiers des voix pour modifier les statuts. Il y a encore dans la principale organisation de lutte et de classe, pionnière dans la lutte contre les VSS, un tiers de voix capables de bloquer une avancée symbolique d'un intérêt aussi évident que celle de l'annexion aux statuts d'un protocole de lutte contre les VSS, qui continuerait de toutes les façons à exister qu'il soit adopté ou non. Ensuite, l'adoption du Cadre aux statuts est un symbole historique, mais un symbole peut être aussi un excellent alibi pour masquer les lacunes du document d'orientation en termes de feuille de route féministe. La quasi-totalité des amendements contraignants sur ce volet semble avoir été rejetée par la commission des amendements puisque peu de modifications ont été apportées au projet de document d'orientation. Il n'y a pas eu d'intervention demandant un travail d'organisation syndicale féministe. Il y aurait pourtant fort à faire pour organiser les branches professionnelles les plus féminisées, et l'introduction des syndicats professionnels de territoire ouvre des perspectives féministes considérables, que le document d'orientation



n'exploite pas. En fin de compte, la feuille de route féministe de la nouvelle direction ne comporte rien de contraignant à faire et reste dans un flou qui n'est pas à la hauteur de l'enjeu. Dans trois ans, le rapport d'activité se félicitera sans doute de l'annexion du CCA aux statuts, et ce sera légitime. Mais fera-t-il de cette annexion l'essentiel de son bilan féministe – comme, dans le rapport d'activité du 54ème, il se félicite de l'élection de la première femme secrétaire générale de la CGT ? Espérons que non, en dépit du caractère historique de ces deux avancées.

NOUVELLE DIRECTION EN DÉCALAGE

Au prix de multiples contradictions, la CGT s'est affichée compatible avec la Vème République et ses partis politiques : les représentant·es des partis de gauche invité·es ont chacun·e été appelé·es par leur prénom ; les orientations adoptées donnent la tâche à la direction à la fois de "s'émanciper des agendas gouvernementaux et patronaux" et "d'interpeller […] les candidat.es, sauf ceux d'extrême droite, notamment aux élections présidentielles et législatives" ; les adresses au gouvernement, sommé de changer, ont été récurrentes. Mais cette compatibilité correspond vraisemblablement à l'état d'esprit de la plupart des militantes et militants syndicaux. En revanche, on a pu observer deux décalages manifestes entre la direction et sa base.

Le premier est sociologique. La direction qui ressort du 54e congrès a fait l'objet de tous les soins de L. Brun et S. Binet, elle leur ressemble donc. Mais de ce fait, elle ne ressemble pas à la base de la CGT. Alors que les Ictam (ingénieur·es, cadres, technicien·nes, agent·es de maîtrise) sont faiblement syndiqué·es, cette catégorie est surreprésentée dans la nouvelle CEC dont elle représente 71 % : une proportion supérieure à ce qu'elle représente au sein de la CGT mais aussi du salariat (54 %[5]). De plus si les IC seul·es ne représentent que 26 % du salariat, ils et elles constituent en revanche 42 % de la nouvelle CEC (25 membres sur 60). La CEC élue nous gâte d'ailleurs de quelques professions patronales : DRH, directrice adjointe. Dans la CGT, les ICT représentent 15 % des adhérent·es (adhérent·es UGICT).

Bilan : comme dans la société, les cadres sont aux postes de responsabilité. Pas question de nier l'unité de la classe, mais en dépit des difficultés auxquelles est confronté ce groupe social (précarisation sournoise, effondrement de la valeur des diplômes, menaces en raison des bouleversements de l'IA etc), la place qu'il prend au sein de la direction confédérale laisse craindre un éloignement des préoccupations du reste du prolétariat. La parité femme-homme est établie dans la CEC, c'est heureux. Mais une juste règle d'égalité de CSP dans la CEC pourrait être mise en place aussi, à l'image du prolétariat français: quatre quarts répartis entre Ictam, employé·es et ouvrier·es.

Le décalage est aussi politique : l'influence historique du PCF ne s'est pas fait sentir dans les interventions des congressistes ; en revanche la présence de personnalités proches de Roussel ou notoirement pro-nucléaires interroge sur un éventuel retour en force dans l'appareil de la CGT d'un parti communiste qui entretient une détestation de La France insoumise. Ce rejet de LFI, s'il se confirme, marquerait lui aussi une rupture vis-à-vis de la base de la CGT, qui vote majoritairement pour ce mouvement politique (42 % des syndiqué.es CGT ont voté pour Mélenchon au premier tour de la présidentielle de 2022 – contre 8% pour Roussel[6]).

On peut espérer malgré tout que la nouvelle direction élue est consciente qu'elle devra donner de sérieux gages de son engagement à mettre son savoir-faire technique de cadres (du coup) au service d'une lutte des classes commune. Mais cela a tout de suite mal commencé : l'annonce d'une journée de mobilisation pour les salaires le 23 juin, surgie de nulle part, participait plus des envolées lyriques de fin de congrès qu'à un véritable travail d'organisation et s'inscrivait une fois de plus dans la tradition des dates calées sur un agenda parlementaire.

Quant aux autres réseaux d'influence… Comme d'habitude, les fédérations ont tenté d'influencer les congressistes, les dirigeant·es montrant parfois ostensiblement leur feuille de vote aux membres de leur délégation. Certain·es intervenant·es avaient manifestement calibré leurs prises de parole en vue d'un relai sur les réseaux sociaux de leur fédération. Les organisations de la tendance Unité CGT ont réutilisé la tentative ratée d'envahissement de tribune de la santé sur les leurs. Un certain nombre de pseudo révolutionnaires ont défilé au micro, déployant tout un folklore verbal à défaut de stratégie. Comme d'habitude aussi les UD ont été méprisées, à commencer par la plus grosse d'entre elles, insultée par un syndicaliste-influenceur du commerce, « boom boom », qui a pourtant fait l'objet d'une dédicace dans le discours final de la secrétaire générale.

CONCLUSION

Ce congrès confédéral à Tours marque les limites entre démocratie affichée et construction démocratique. Une révision du mode de fonctionnement est indispensable pour rétablir le lien entre les bases syndicales et la direction confédérale. Nous ne pouvons plus avoir un discours démocratique de façade. L'urgence qui pèse sur notre classe doit nous amener à reprendre un syndicalisme rassembleur dont les orientations sont définies par les travailleuses et les travailleurs.

L'influence historique du PCF ne s'est pas fait sentir dans les interventions des congressistes ; en revanche la présence de personnalités proches de Roussel ou notoirement pro-nucléaire interroge sur un éventuel retour en force dans l'appareil de la CGT d'un PCF qui entretient une détestation de La France insoumise

On pourrait imaginer un certain nombre d'améliorations simples pour le prochain congrès confédéral. Par exemple :

– Répartir les congressistes par territoires et non par fédérations afin de limiter les pressions de ces dernières, de décentraliser le pouvoir d'influence, et de simplifier le travail des responsables de délégations.

– Communiquer les amendements refusés à l'ensemble des congressistes.

– Supprimer ou raccourcir à cinq minutes les interminables et inutiles présentations de débat.

– Supprimer toute invitation à des personnalités politiques dans les congrès confédéraux : l'échec des partis "de gauche" est notoire, ils ne représentent plus grand monde, sont incapables de s'unir face à l'extrême droite, n'ont qu'un poids relatif dans une société qui ne vote majoritairement plus pour personne. Pourquoi ne pas s'en affranchir complètement comme le prévoit la charte d'Amiens ?

– Supprimer toute interpellation du gouvernement, fût-elle musclée : le présidentialisme sauce Macron a de toutes les façons fait la démonstration éclatante de son mépris envers tout esprit démocratique.

– N'admettre dans la CEC que des camarades irréprochables.

– Refuser tout partenariat honteux avec toute entreprise dont la simple contribution financière à la CGT est une insulte . Il est sot de croire que de telles organisations capitalistes déboursent des milliers d'euros sans un retour sur investissement conséquent ne serait-ce qu'en termes de social-washing.

– Instaurer une parité Ictam, employé·es et ouvrier·es dans la CEC.

Ces modifications bienvenues ne résoudraient toutefois pas l'équation de fond : on a le congrès qu'on mérite. Si le 54e, dans tous ses blocages bureaucratiques, a ressemblé au congrès d'une union locale ou départementale CGT, c'est qu'il y a un problème avec les congrès d'UL et d'UD où les espaces de débats sont verrouillés car il y a une sorte de culte du chef, un esprit "circulez-ya-rien-à-voir", quasiment pas d'amendements, et le peu d'amendements présentés sont adoptés ou refusés en bloc et non pas un par un.

Or les UD, UL et les syndicats sont les lieux de l'apprentissage de la démocratie syndicale. Comment espérer que la majorité des camarades voient le problème à ne pas avoir connaissance des amendements refusés, à ne pas pouvoir les défendre, à ne pas avoir la possibilité de débattre réellement, si ils ou elles n'ont pas la possibilité de le faire dans les instances qu'ils et elles connaissent le mieux ? Pour un congrès confédéral démocratique, il faut donc des congrès d'UD, d'UL et de syndicats qui le soient aussi. Sans fonctionnement réellement démocratique aucune culture syndicaliste ne peut s'épanouir durablement, et encore moins celle du syndicalisme révolutionnaire, expression vivante de l'organisation de notre classe.

TÉMOIGNAGES SUR QUELQUES DÉRIVES...

"Ambiance… On remarque dès le premier jour qu'il y a littéralement un fan-club du secrétaire général : les deux tiers des délégué·es congressistes de la fédération l'applaudissent fort lorsqu'il préside une séance, agitent les drapeaux dès qu'une intervention se fait avec un ton revendicatif, peu importe le contenu des propos, ceci pendant toute la durée du congrès."

"Plusieurs prises de paroles de délégué.es de la fédération ont été rédigées par la direction fédérale. La majorité des délégué·es n'avaient pas eu de retours de leurs syndicats, pas de consignes de votes, pas d'amendements déposés. Il faut dire que nous avons reçu la liste des syndicats un mois, voire deux semaines pour certain·es avant la date limite de dépôt des amendements."

"Il y a clairement une volonté de la part de la fédération de bloquer les prises de position des syndicats : un camarade avait déposé avec son syndicat presque la moitié des amendements de la fédération. Lors du congrès, il a remis plusieurs demandes d'interventions, aucune n'a été acceptée. C'est questionnant sur les influences des directions fédérales face au bureau du congrès concernant la répartition des interventions."

"Lors du vote de la CEC, il y a eu des influences pour que certains noms soient rayés de la liste."

Fédération des CSR

1. Voir *Stop Arming Israël France. Guide des entreprises françaises d'armement complices d'Israël*, disponible ici.

2. Publiées ici.

3. À lire ici.

4. À lire ici.

5. À consulter ici.

6. « Proximités syndicales et vote politique », *Syndicollectif*, 17 avril 2022, à lire ici.